

Sortie des Classes Maternelles

Les enfants des classes maternelles ne sont pas autorisés à quitter seuls l'école pour des raisons évidentes de sécurité. Vous devrez donc :

- soit venir chercher vous-même votre enfant, soit le confier à un adulte désigné ci-dessous.

Ou • à un frère ou soeur de votre enfant (**uniquement à partir du CM1**).

AUCUNE DEROGATION NE SERA AUTORISEE.

Afin de dégager la responsabilité de l'école, vous voudrez bien remplir ce coupon et le remettre à l'enseignante **avant le vendredi 02 Septembre** - MERCI

Je soussigné (e)

VIENDRAI CHERCHER mon ENFANT MOI-MEME à L'ECOLE.

(1)

AUTORISE la DIRECTRICE à CONFIER mon ENFANT

élève de à la SORTIE de l'école à :

☞ Son FRERE ou sa SOEUR (à partir du CM1).....

☞ Mr ou Mme

Mr ou Mme

Mr ou Mme

Mr ou Mme

4 personnes autorisées au maximum

Je DEGAGE AINSI la RESPONSABILITE du CORPS ENSEIGNANT

Fait à LORIENT, le

SIGNATURE